



Chantier du Tremblay (© SMBVAR)

Rapport d'activités 2024

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME



ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (EPAGE)

SOMMAIRE

L	e Mo	t du Président	2
1	LA	VIE DU SYNDICAT	3
	1.1	Le Syndicat en 2024	4
	1.1	1 Fonctionnement	4
	1.1		
	1.1	3 Récompenses nationales	5
	1.2	Bilan administratif et financier	9
2	DE	S RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER	12
	2.1	La stratégie en gestion des milieux aquatiques	13
	2.2	Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme	14
	2.2	200 404010 10410000 011 202 1	
	2.2	2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2024	21
	2.2	-	23
	2.3	Le Contrat Loire Annexe	26
	2.4	Suivi d'études	27
	2.5	Communication et participation à des journées techniques	27
	2.6	Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets	28
3	MI	EUX PRÉVENIR LES INONDATIONS	29
	3.1	La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	30
	3.2	Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations	

Le Mot du Président

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a été créé en 2018. Il s'est ensuite structuré en développant ses compétences en matière de prévention des inondations, de gestion et de préservation des milieux aquatiques, qu'il met en œuvre à travers des outils financiers structurants que sont le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Contrat Territorial Eau (CT Eau) des Basses Vallées Angevines Romme.

Depuis sa création, le SMBVAR a porté et mis en œuvre de nombreux projets dont certains, primés à l'échelle nationale, viennent attester le travail entrepris sur le territoire. En 2024, le syndicat a poursuivi ses missions en mettant en œuvre plusieurs actions concrètes sur les cours d'eau. Ainsi, plusieurs kilomètres de cours d'eau ont été restaurés sur les bassins versants du Tremblay, du Plessis et de la Lugrie et de nombreuses études sont en cours pour poursuivre le travail dans les années à venir.

L'année 2024 a également été une année décisive pour les évolutions structurantes du Syndicat. En effet, soucieux d'améliorer l'efficacité de ses actions et notamment au regard des perspectives climatiques à venir, le SMBVAR a renforcé sa volonté d'agir de manière transversale sur le territoire à travers le développement de deux nouvelles missions : l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et le développement d'une approche par « bassin versant » pour ralentir de manière globale le cycle de l'eau.

En tant qu'animateur du PAPI des Basses Vallées Angevines, le travail de coordination et de sensibilisation du syndicat avec les collectivités s'est poursuivi. L'année 2024 a été le théâtre d'une intense préparation aux événements liés à la commémoration des inondations majeures survenue en 1995, qui est prévue pour le mois de Janvier 2025. En parallèle, le syndicat a continué son accompagnement des communes dans la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde, notamment via l'animation d'exercices de gestion de crise.

L'année 2025 sera riche des enseignements tirés de cette année 2024, avec la poursuite des actions du CT Eau BVAR et du PAPI BVA, mais également avec la réflexion quant à la mise en œuvre concrète des actions à envisager dans le cadre de l'évolution des compétences du syndicat.

Jean-Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme



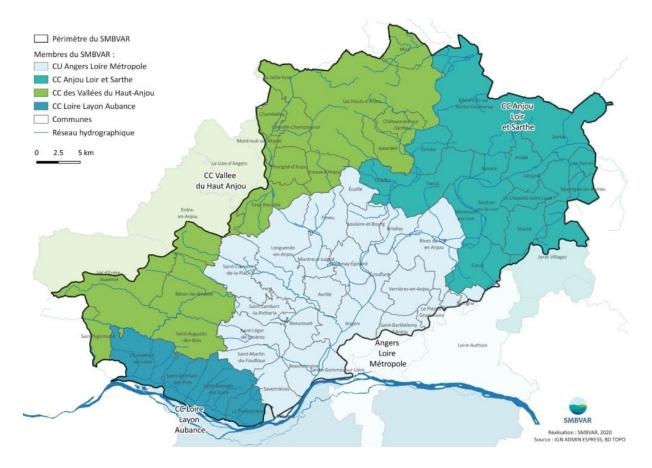
1 LA VIE DU SYNDICAT

1.1 Le Syndicat en 2024

1.1.1 Fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole (CUALM) ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA);
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1 500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par la qualité de l'eau (la physico-chimie) et la biodiversité présente (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le SMBVAR anime également un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient donc dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2024, il admet un effectif de **7 employés** (6,5 ETP).

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 21 délégués, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un Bureau Syndical composé du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de **cinq commissions**, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du Comité Syndical :

- 4 pour la gestion des milieux aquatiques, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1er Vice-Président),
 - o Le Loir (2ème Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3ème Vice-Président)
 - La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- 1 pour la thématique inondation (5ème Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrain, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec la thématique.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

1.1.2 Reconnaissance EPAGE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le premier Syndicat du bassin Loire-Bretagne, reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette reconnaissance permet de mettre en valeur la cohérence du travail mené, la dynamique et l'ambition du territoire sur ces enjeux de biodiversité, de qualité et de quantité d'eau, mais aussi de résilience face au risque d'inondation. En outre, cela permet la délégation de compétences des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant, par exemple celle de la Communauté de Communes Baugeois Vallées pour le Pont Rame.

1.1.3 Récompenses nationales

En 2024, le Syndicat s'est vu récompensé par un nouveau trophée pour ses actions menées.

Après Montpellier en octobre 2022 pour le trophée national du génie écologique, c'est à Toulouse le lundi 10 juin 2024 que le SMBVAR a été **Lauréat des trophées de l'adaptation**

au réchauffement climatique dans la catégorie « Adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux ».

Pour en savoir plus : <u>Trophée Life Artisan 2024 pour la renaturation du ruisseau de Marcé - SMBVAR | SMBVAR</u>

En 2024 :

Président		M Jean Paul PAVILLON	
1 ^{er} Vice-Président		M François BOËT	
2ème Vice-Président		M Jean-Paul BEAUMONT	
3ème Vice-Président		M Jacques BLONDET	
4ème Vice-Président		M Marc-Antoine DRIANCOURT	
5 ^{ème} Vice-Président		M Jean-François RAIMBAULT	
Nombre de Comité Syndical	4	Nombre de commission Loir	1
Nombre de Bureau Syndical	3	Nombre de commission Sarthe Maine	1
Nombre de délibérations 25		Nombre de commission Mayenne	1
Nombre de commission Romme Brionneau Boulet	1	Nombre de commission Inondation	0



Jean-Paul PAVILLON Président



François BOËT

1er Vice-Président

GEMA – Romme Brionneau Boulet



Jean-Paul BEAUMONT 2ème Vice-Président GEMA – Loir



Jacques BLONDET 3^{ème} Vice-Président GEMA – Sarthe Maine



Marc-Antoine DRIANCOURT

4ème Vice-Président

GEMA – Mayenne



Jean-François RAIMBAULT 5ème Vice-Président Prévention des inondations

Rangée du haut, de gauche à droite : Vincent JAUFFRIT (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Céline PERSICO (Directrice), Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations) et Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative).

Rangée du bas, de gauche à droite : Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), Léa PARELLE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet) et Lucie DESMOTS (assistante comptable et administrative).



1.2 Bilan administratif et financier

L'année 2024 a été une année de continuité du CT'EAU 2021-2023 et de mise en œuvre d'études et de travaux intégrant la 2^{nde} phase du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme. En matière de Prévention des Inondations, 2024 a été une année intense afin de construire la commémoration des 30 ans de la crue de 1995 tout en accompagnant les communes dans leur stratégie d'adaptation et de prévention au risque d'inondation.

En octobre 2024, le Syndicat a accueilli sa nouvelle assistante comptable & administrative, venue renforcer le pôle administratif.

Au cours de cette année :

- 3 marchés de travaux ont été lancés pour un montant de 686 K€.
- 1 marché d'études a été signé pour un montant de 34 K€ (étude hydrologique), auquel il faut ajouter l'ensemble des prestations de note technique et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour un montant d'environ 66 K€.
- Fin décembre 2024, 14 dossiers de subvention ont été soldés pour un montant final de 411 K€.
- 13 dossiers ont fait l'objet d'avance pour un montant total de 254 K€.
- Le Syndicat a travaillé à la mise en place de la prévoyance obligatoire au 1^{er} janvier 2025 avec le Centre de Gestion 49.

Ce travail de gestion minutieuse entre équilibre budgétaire et disponibilité monétaire a permis au Syndicat de ne pas tirer sur sa ligne de trésorerie en 2024. Cette ligne de trésorerie est renouvelée annuellement par sécurité.

Ce contrôle régulier de l'exécution du budget aussi bien en dépense qu'en recette a permis de sécuriser et d'équilibrer le budget 2024.

Compte Administratif 2024

Le résultat 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 95 125,70 €, résultat de l'exercice 2024.

Les conditions météorologiques du dernier trimestre 2024 ont ralenti la progression de deux chantiers, décalant le calendrier d'exécution, et par conséquence le paiement des prestations. Ainsi, des dépenses engagées en 2024 seront payées en 2025.

L'excédent constaté en 2024 permettra donc de finaliser les travaux et les études engagés en 2024 et reportés en 2025.

La section d'investissement en 2024 est excédentaire de 1 120,30 €.

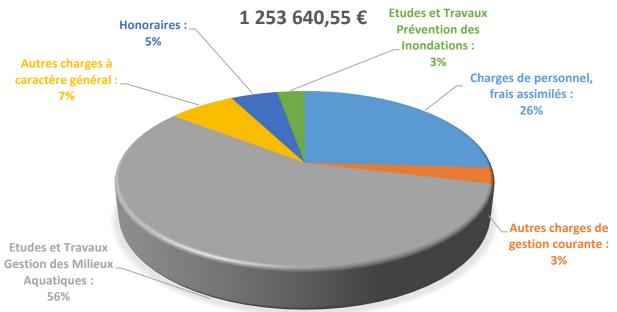
Avec le report du résultat 2023, un excédent est dégagé à hauteur de 193 672,86 € sur l'ensemble du budget.

Ainsi, les résultats de clôture du Compte Administratif 2024 font apparaître :

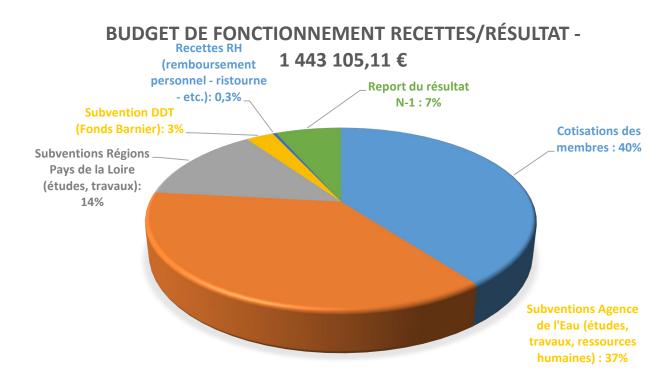
- > Un excédent de 189 464,56 € en section de fonctionnement
- > Un excédent de 4 208,30 € en section d'investissement.

Au terme de l'année 2024, les frais de structure du Syndicat (charges de personnel, frais généraux, etc.) concernent 36% du budget (contre 40% en 2023). 61% du budget a été consacré à la réalisation des travaux et des études en Gestion des Milieux Aquatiques. 3% du budget a été consacrée à la mission Prévention des Inondations.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DEPENSES -



40% des recettes du Syndicat sont issues de la cotisation des membres (39% en 2023) et 54% des subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région des Pays de la Loire et Etat via le fonds Barnier) contre 52% en 2022. Le poids moindre des recettes de subvention en 2024 vient du décalage d'avances et de soldes de subvention. Cette répartition des recettes met en évidence le poids des financeurs dans la réalisation des actions du Syndicat.



Les perspectives 2025 :

En 2025, le Syndicat continue de mettre en œuvre le Contrat Territorial Eau 2024-2026 avec deux grands chantiers sur le Piron et Marcé.

Afin d'anticiper la fin des DIG et d'amorcer un nouveau programme de travaux, un diagnostic sera réalisé sur deux bassins versants : le Pont Rame et le Brionneau.

Début 2025, le Syndicat portera le mois de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995, dans le cadre du PAPI des BVA. L'année 2025 sera aussi l'occasion de préparer la réflexion sur le deuxième PAPI des Basses Vallées Angevines.

Une réflexion sera menée en Ressources Humaines concernant plusieurs dossiers (cycle de travail, rémunération, etc.) afin de travailler sur l'attractivité du Syndicat et la conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

Dans l'optique d'améliorer la visibilité du Syndicat et de valoriser encore plus ses réalisations, une réflexion sur la communication sera amorcée.

Enfin, le Syndicat travaillera à la mise en place d'un contrat de mutuelle obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.



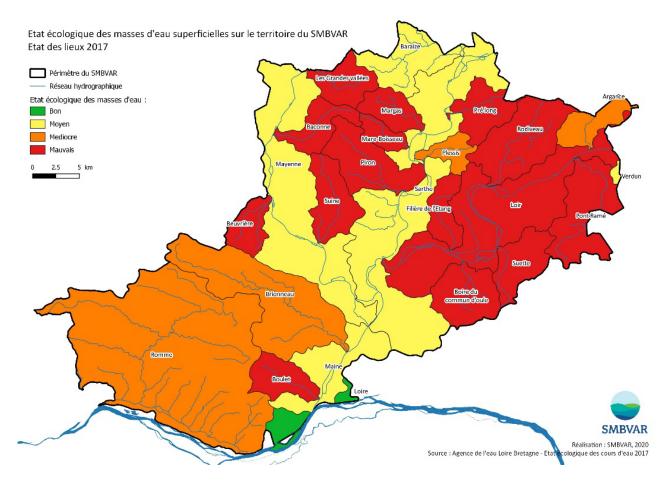
Ruisseau de Marcé en débit de plein bord durant une crue de janvier de 2025 (© SMBVAR)

2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER

2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique, mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradée, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le territoire du SMBVAR inclut 27 masses d'eau dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et sont ou devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.



Partant du constat de « mauvais état écologique » des 21 autres masses d'eau du territoire, le Comité Syndical du 5 juillet 2018 a acté une stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.

Cette stratégie s'applique toujours en 2024 sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaires : Romme, Baconne, Suine, Piron, Plessis, Suette.

Suite au travail technique, règlementaire, administratif et à la concertation, des travaux concrets ont pu être réalisés en 2024 dans le cadre du CT Eau. Cela concerne tant des études, que des travaux de restauration ou le suivi d'outils d'amélioration de la connaissance (mesures de débits, piézomètres...).

2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent, après la définition d'une stratégie à l'échelle du territoire, d'élaborer un programme d'actions pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme et leurs affluents. Le Syndicat est co-animateur du contrat avec le Département du Maine-et-Loire.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec nos intercommunalités membres, le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Sa mise en œuvre concrète a débuté en 2021 et a fait l'objet d'une deuxième programmation pour la période 2024-2026. Il inclut 14 maîtres d'ouvrage et 29 actions avec un budget de 10,2 M€ pour la période 2024-2026.

Ces actions sont subventionnées par :







En 2024, le syndicat a accueilli un stagiaire sur l'application des protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs avant-travaux sur les cours d'eau.

L'année 2024, première année du 2ème volet du programme CT Eau 2024-2026, a fait l'objet de nombreux travaux ambitieux. Ceux-ci sont décrits dans les pages suivantes du présent rapport d'activités. Les projets entrepris respectent la stratégie établie de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en restaurant les fonctionnalités de ces milieux. Ils intègrent des solutions fondées sur la nature et améliorent la résilience des milieux et des espèces qui en dépendent.

2.2.1 Les actions réalisées en 2024

L'ensemble des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et humides est présenté ci-dessous. Certaines d'entres elles ont fait l'objet d'une réalisation de fiches actions qui sont présentées à la suite.

Commission Loir

L'année 2024 a été dédiée à une phase de concertation sur le **ruisseau de Marcé** qui est l'affluent principal de la masse d'eau de la Suette. La phase de concertation de ce projet est en cours de finalisation. Le projet va consister à renaturer le ruisseau de Marcé sur 700 ml (mètres linéaires) environ en amont de la RD 109 en intégrant deux étangs dont un communal. Ces deux étangs seront transformés en zone humide de façon à limiter leur effet drainant sur la nappe d'accompagnement, mais aussi pour y développer des habitats favorables à la biodiversité comme les roselières par exemple. Ce projet viendrait augmenter d'autant le linéaire renaturé du ruisseau de Marcé puisqu'il s'agit de la continuité amont du secteur déjà restauré d'octobre 2020 à mars 2021. La phase travaux débutera en septembre 2025.

En 2024, le Syndicat a réalisé une vidéo de mise en valeur de la restauration des sources de **la Suette** menée en 2023. Cette vidéo publiée sur notre chaine YouTube en octobre 2024 comptabilise 3 800 vues début février 2025.



Vidéo de la renaturation des sources de la Suette : https://www.youtube.com/watch?v=tvUDxSaS7uI&t=22s

Commission Sarthe

La restauration de la masse d'eau prioritaire du Plessis engagé fin 2023 s'est terminée début 2024 sur le site du château du Plessis-Chivré (Commune d'Etriché), sur un linéaire de 540 ml. Ils se situent à l'amont immédiat des travaux réalisés sur ce même cours d'eau en 2021 permettant ainsi de passer le linéaire restauré du Plessis à 1 000 ml (cf. fiche action page 20). Ce linéaire sera bonifié de 2 600 ml en 2025 puisqu'une renaturation de cette ampleur, engagée en septembre 2024, est en cours de finalisation au moment de l'écriture ce rapport.

En parallèle de ces travaux, l'année 2024 a permis d'entamer un dimensionnement d'une renaturation de 1 200 ml en tête de bassin versant avec la présence d'un étang sur source où il est projeté de le transformer en zone humide.



Le ruisseau du Plessis durant une crue de janvier 2025 sur un secteur restauré en 2024 (© SMBVAR)

Sur la masse d'eau du Piron, des travaux de restauration du ruisseau du Pont de la Vire (affluent rive droite du Piron) ont été effectués en 2024. Ces derniers, localisés sur les communes d'Ecuillé et de Cheffes, consistent en une restauration hydromorphologique du ruisseau du Pont de la Vire et de deux de ses affluents (le ruisseau de Malvoisine et le ruisseau des Gabossières). En tout c'est 1 500 ml de cours d'eau qui ont été restaurés :

- 987 ml de restauration par création de banquettes alternées
- 500 ml de restauration par création de lit et reméandrage

Par ailleurs le projet intègre également la restauration de deux mares. L'objectif de ces travaux est de reconnecter le cours d'eau à son lit majeur et ainsi de favoriser la recharge des nappes d'accompagnement (cf. fiche action page 21).

Une étude de dimensionnement de restauration du Piron dans le centre bourg de Champigné est en cours de réalisation. Le COPIL du 12 décembre 2024 a permis de valider l'étude détaillée au stade « projet ». L'enjeu de ces travaux est de permettre de réduire la vulnérabilité du bourg de Champigné aux inondations par la restauration fonctionnelle du cours d'eau du Piron et par l'utilisation de solutions fondées sur la nature.

Là où de nombreux projets de prévention des inondations consistent à réaliser des endiguements, l'objectif du projet est inverse. En effet, il est basé sur la désimperméabilisation du sol et du cours d'eau, et le retour à un fonctionnement « naturel » de ce dernier pour redonner un espace de mobilité au Piron, et recréer des zones d'expansion des crues.

Commission Mayenne

Plusieurs études sont en cours ou finalisées sur la commission Mayenne.

Sur le bassin de la Suine le dimensionnement de la restauration de la Suine entre Sceaux d'Anjou et le château de Montriou est réalisé. Une concertation est en cours avec le propriétaire du château dans le but de définir le scénario d'aménagement du plan d'eau qui est actuellement sur cours d'eau. Des scénarios détaillés au stade avant-projet lui ont été présentés en 2024 :

- Déconnexion partielle (création d'une prise d'eau) du plan d'eau et réduction de l'emprise de ce dernier.
- Déconnexion complète du plan d'eau et transformation du plan d'eau en mare.
- Suppression du plan d'eau.

Sur la Baconne, une étude est en cours pour dimensionner un projet de restauration de la Baconne aval au lieu-dit du « Petit Charray ». Par ailleurs, le dimensionnement du projet de restauration de la Baconne en amont de la commune de Champteussé sur Baconne a été réalisé, les travaux projetés consistent en une restauration de 987 ml par création de banquettes alternées après un travail de restauration de la ripisylve.

Commission Romme

Le ruisseau du Tremblay a fait l'objet de travaux sur plus de 1 000 ml à Bécon-les-Granits. Ils ont consisté à redonner au cours d'eau des espaces de débordement avant le bourg afin de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration et le stockage dans les zones humides. Un reméandrage du lit a notamment été réalisé dans une peupleraie sur 800 ml. Sur le reste du linéaire, un resserrement du lit mineur par création de banquettes latérales et un retalutage des berges ont été réalisés dans le but de dynamiser les écoulements et d'adoucir la connexion du lit majeur avec le ruisseau (cf. fiche action page 19).

Afin de poursuivre la dynamique engagée sur la commission, une étude de dimensionnement a été menée en parallèle des travaux. Il s'agit d'une étude pour la restauration d'un affluent de la Romme sur 2 800 ml situé en tête de bassin versant sur la commune de Saint-Clément-de-la-Place. Les travaux sont prévus pour l'année 2026.

L'étude de maîtrise d'œuvre sur la **restauration de la Douinière** (commune de Saint-Georges-sur-Loire), comprenant l'arasement de deux plans d'eau sur cours et le reméandrage du cours d'eau sur un linéaire de 900 ml est en cours. Les travaux sont prévus pour l'année 2026.

Le bassin de la Romme fait également l'objet d'un suivi piézométrique à travers le suivi et la maintenance de six stations réparties sur le bassin versant.



Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme



RESTAURATION DU RUISSEAU DU TREMBLAY À BÉCON-LES-GRANITS

PROBLÉMATIQUE

Le cours d'eau du Tremblay sur la commune de Bécon-les-Granits présentait un lit profond et rectiligne aux berges abruptes. Le ruisseau était peu diversifié en types d'écoulement et en substrats de fond.

Aussi, dans sa traversée du bourg, le cours d'eau récupère, lors des fortes pluies, une grande quantité d'eaux pluviales. Il débordait fréquemment avant son passage busé rue des Carrières.

NOTRE ACTION

Le projet concerne 1 000 ml de cours d'eau. Il a consisté à redonner au cours d'eau des espaces de débordement avant le bourg afin de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration et le stockage dans les zones humides.

Pour la biodiversité et la qualité de l'eau, le cours d'eau a été rechargé en cailloux et remodelé pour diversifier les profondeurs et les largeurs et ainsi les supports de vie à la faune et la flore.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Abattage des peupliers à l'amont et de la végétation de bord de rive pour permettre le terrassement du cours d'eau
- > Reprofilage des berges et création d'espaces d'expansion de crue
- > Apport de cailloux dans le lit du cours d'eau et création d'une sinuosité
- > Remplacement d'un ouvrage et création d'un tracé plus naturel du ruisseau dans la peupleraie
- > Ensemencement des berges et plantations



Ruisseau avant travaux : rectiligne aux berges abruptes Ancien tracé du cours d'eau en orange et tracé restauré en vert Ruisseau après travaux : sinueux et peu profond

L'ACTION EN CHIFFRES 250 000 € TTC







Imprimé par la ville d'Angers



RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

RESTAURATION DU RUISSEAU DU PLESSIS À ÉTRICHÉ

SMBVAR



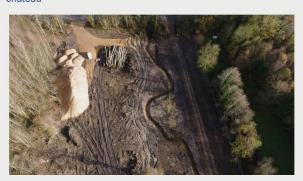
PROBLÉMATIQUE

Le ruisseau du Plessis présente sur la quasi intégralité de son réseau hydrographique une végétation rivulaire très dense et une morphologie canalisée rectiligne peu diversifiée en faciès d'écoulement et en substrat de fond : la vase et le sable prédominent.

De la même façon que la première phase de travaux réalisée en 2021 une première étape préalable d'éclaircissement des boisements de rives a été réalisée pour faciliter l'accès aux berges par les engins de chantier. L'action s'est poursuivie par la restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau par différentes techniques sur un tronçon de 550 mètres environ au droit du château du Plessis Chivré.

NOTRE ACTION

- > Reméandrage sur les premiers 175 ml ;
- > Rehausse du fond du cours d'eau par la mise en place de radiers et de banquettes minérales permettant aussi de diversifier les habitats et les faciès d'écoulements sur un second secteur de 130 ml;
- > Réalisation d'un reméandrage en lit emboité sur 110 ml sur le troisième secteur ;
- > Mise en place de 4 radiers sur le dernier secteur de 130 ml;
- > Réhabilitation de l'ouvrage d'alimentation des douves du château



Vue aérienne du secteur 1 en cours de reméandrage

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Travaux d'éclaircie sur la végétation rivulaire ;
- > Travaux de restauration de l'hydromorphologie du lit;
- > Travaux de maçonnerie sur l'ouvrage d'alimentation des douves:



Vue du lit emboité du secteur 3

L'ACTION EN CHIFFRES

152 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES









RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

Travaux de restauration de l'hydromorphologie du ruisseau du Pont de la Vire et de ses affluents sur le secteur de la Lugrie



PROBLÉMATIQUE

Situé sur le bassin versant du Piron, le ruisseau du Pont de la Vire est un affluent rive droite de ce dernier.

Les travaux de restauration concerne le ruisseau du Pont de la Vire et ses deux affluents (ruisseau de Malvoisine et des Gabossières). Ils sont caractérisés par des tracés rectilignes et surdimensionnés. Ils subissent des assecs sévères en été

L'objectif des travaux est de restaurer l'hydromorphologie de ces cours d'eau , de les reconnecter au lit majeur pour ainsi favoriser la recharge des nappes

SMBVAR

NOTRE ACTION

L'opération a pour objectifs de restaurer l'hydromorphologie du ruisseau du Pont de la Vire et de deux de ses affluents.

L'objectif est de rehausser et de resserrer le lit du cours d'eau pour permettre de ralentir les écoulements et reconnecter ce dernier à la nappe phréatique et aux zones humides latérales.

Un pont busé faisant obstacles à la continuité hydraulique et sédimentaire est remplacé par un pont cadre.



Vue ci-dessus sur la création de banquettes alternées. Ci-dessous avant terrassement



LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Entretien préalable de la végétation rivulaire
- > Rehaussement et resserrement du lit par création de banquettes alternées sur 987 ml
- > Création d'un nouveau lit et reméandrage sur 500 ml
- > Remplacement d'un pont busé par un pont cadre
- > Remplacement d'un passage busé par une passerelle piétonne
- > Restauration d'une mare par curage et retalutage des berges en pente douce

L'ACTION EN CHIFFRES

173 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES



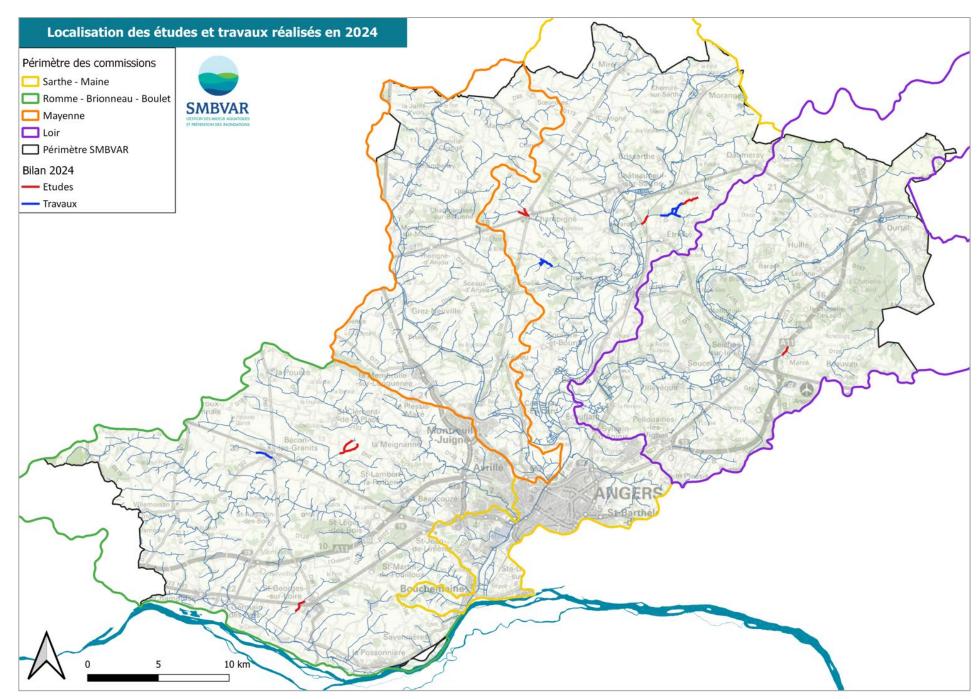




2.2.2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2024

Site	Bassin Versant	Type de travaux	AELB	Région	Coût total (€)	Commentaires
Le Tremblay – Bécon- les-Granits	Romme	Restauration morphologique	50 %	30 %	250 000 €	Reméandrage sur 800 ml, recharge granulométrique en banquette sur 400 ml, remplacement d'un ouvrage
Le Plessis à Etriché	Plessis	Restauration morphologique	50 %	30 %	150 000 €	Renaturation du cours d'eau sur 540 ml par différentes techniques : reméandrage, recharge et création de banquette, création d'un lit emboîté
Le Plessis à Etriché	Plessis	Restauration morphologique	50 %	30 %	350 000 €	Renaturation du cours d'eau sur 2600 ml par différentes techniques : reméandrage, recharge et création de banquette, Chantier encore en cours de réalisation en février 2025
Le Ruisseau du Pont de la Vire à Cheffes	Piron	Restauration morphologique	50%	30%	173 000 €	Restauration par banquettes alternées sur 897ml et reméandrage sur 500 ml. Remplacement de plusieurs points busés par pont cadre et passerelle

Ce tableau comprend les principaux travaux réalisés en 2024, il n'indique pas les études préparatoires mises en œuvre en 2024 pour des travaux 2025 notamment.



2.2.3 L'animation

 Le Contrat Territorial Eau des Basses Vallée Angevines et de la Romme 2024-2026

Le deuxième volet du Contrat Territorial Eau a été lancé le 5 avril 2024 lors d'une cérémonie de signature officielle.

Le SMBVAR, le Département de Maine-et-Loire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et de nombreux maîtres d'ouvrage se sont réunis à Seiches-sur-le-Loir pour signer une programmation ambitieuse en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Le premier Contrat Territorial Eau 2021-2023 avait permis la réalisation de nombreuses actions en faveur de la restauration de nos cours d'eau et de leur biodiversité associée. Mais au regard des enjeux de l'eau actuels et à venir, le SMBVAR et ses nombreux partenaires souhaitent poursuivre leur engagement en multipliant la mise en œuvre de projets transversaux qui visent à restaurer les fonctionnalités naturelles de nos cours d'eau.

En effet, des cours d'eau en bonne santé garantissent la préservation de la ressource en eau, en quantité, en qualité mais également une biodiversité riche.

Ce nouveau contrat CT Eau 2024-2026 des basses vallées angevines et de la Romme sera l'occasion de renforcer la synergie entre tous les porteurs de projets et d'élargir le spectre des actions du Syndicat en développant deux nouvelles thématiques : l'amélioration des connaissances du fonctionnement cours d'eau de nos avec développement d'un réseau de mesures de débits et du niveau des nappes phréatiques et l'élargissement de son champ d'action sur les bassins versants pour ralentir le cycle de l'eau et favoriser le maintien de l'eau sur le territoire.



Cette signature a également été l'occasion de visiter les travaux de renaturation du ruisseau de Marcé, prix du génie écologique 2022. Les participants ont pu constater l'efficacité des travaux à travers l'eau retenue dans les zones humides attenantes.

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le SMBVAR et le Département du Maine-et-Loire, s'articule autour d'un Comité de Pilotage et d'un comité technique composé des acteurs du contrat (maîtres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, OFB, EPCI, etc.).

Le Comité technique du Contrat Territorial Eau s'est réuni le 21 Juin 2024.

Dates	Nbre invités	Nbre présents	Ordre du jour	
21 Juin	32	14	Point sur l'état d'avancement des signatures électroniques du CT Eau BVAR 2024-2026 Modalités d'intervention du 12 ^{ème} Programme AELB Point technique sur les projets SMBVAR et CD49	

Définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du SMBVAR

Le territoire est caractérisé par une géologie variée, avec le socle armoricain sur la partie Ouest et la bordure du bassin sédimentaire parisien sur la partie Est du territoire. Cette diversité conditionne des écoulements souterrains, superficiels et des paysages différents sur le territoire.

Si les cours d'eau principaux (Mayenne, Maine, Sarthe aval et Loir) bénéficient de stations de suivi hydrologique, les 21 autres masses d'eau superficielles qui recouvrent le territoire du SMBVAR sont moins équipées pour le suivi des niveaux de nappe et des débits des cours d'eau.

Or les conditions hydrologiques actuelles (étiages sévères en 2019, 2022 et 2023) et futures appellent à la mise en place d'outils de gestion volumétrique de la ressource en eau. Pour concevoir ces outils et les appuyer sur des bases partagées par l'ensemble des acteurs, la connaissance du fonctionnement des cours d'eau et de leur relation avec les nappes est un prérequis.

Le syndicat souhaite développer un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques à l'échelle de son territoire dont les données récoltées auront pour vocation de développer des statistiques qui permettront :

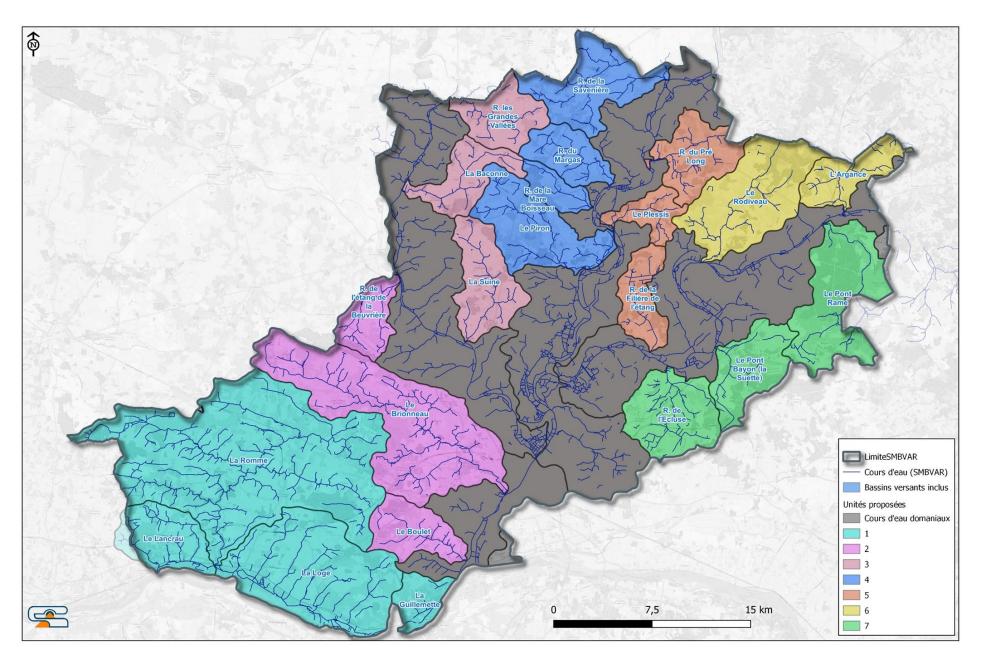
- D'améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau ;
- De faciliter la concertation et la prise de conscience des acteurs locaux sur la nécessité de ralentir le cycle de l'eau ;
- D'alimenter les études structurantes en matière de gestion de l'eau telles que les études HMUC menées par les SAGE.

L'étude de définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du SMBVAR a démarré en avril 2024 et est réalisée par le bureau d'étude CPGF-Horizon.

L'étude comporte 3 phases distinctes :

- 1) Proposition d'une méthodologie de délimitation des unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes
- 2) Définition des unités à l'échelle du territoire
- 3) Définition du réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques : localisation, moyens techniques et humains

La carte ci-dessous montre les unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes définies sur le territoire du syndicat. La phase 3 est en cours de réalisation.



2.3 Le Contrat Loire Annexe

Au début de 20e siècle, le lit de la Loire entre Nantes et Les Ponts-de-Cé a été aménagé pour les besoins de la navigation. Aussi, la Loire a subi durant la seconde partie du 20e siècle l'extraction dans son lit de plusieurs dizaines de millions de mètres cube de sable. Ces interventions ont eu des conséquences lourdes, les fonctionnalités hydro-écologiques entre le fleuve et ses annexes ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire.

Le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) vise le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire portent la gouvernance du CLA. Ils en sont aussi les principaux financeurs. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire anime le contrat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Pays de la Loire.

Sur le cours principal de la Loire, la maîtrise d'ouvrage est assurée par Voies Navigables de France. Sur les annexes fluviales de Loire, ce sont les collectivités, les syndicats ou les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique qui porte la maîtrise d'ouvrage.

L'étude sur la restauration de la continuité écologique à la confluence entre la Grande rivière et la boire de Champtocé n'a pas été validée par les services de l'Etat. Le projet a été jugé peu ambitieux aux regards des enjeux présents. Une rencontre doit avoir lieu avec le CEN et les services de l'Etat en 2025 pour revoir l'ambition du projet (possibilité de remise en fond de vallée en amont de l'ouvrage).



Source: contrat-loire-annexe.fr

2.4 Suivi d'études

En parallèle des travaux, le Syndicat a suivi de nombreuses études liées aux thématiques sur lesquelles il travaille, pour veiller à leur bonne prise en compte :

- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eaux ;
- ✓ Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Réseau public d'hydrométrie ;
- ✓ Suivi Mammifères semi-aquatiques ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire);
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Etang Saint-Nicolas ;
- ✓ Comité de suivi de l'étude diagnostic de l'Etang Saint-Nicolas ;
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Parc Balzac ;
- ✓ Etudes Hydrologie, Milieux, Usages, Climat du territoire ;
- ✓ Etudes Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau ;
- ✓ Comité de suivi des travaux de restauration de l'Argance
- ✓ Co-construction du Projet Argance en faveur d'un changement de pratiques et de systèmes du monde agricole exploitant sur ce bassin versant.
- ✓ Suivi de l'étude expérimentale du Collège des Transitions Ecologiques et Sociétales sur la mise en œuvre d'une gouvernance sur les bassins de la Romme, du Boulet, du Brionneau et de la Maine.

2.5 Communication et participation à des journées techniques

Le site internet du SMBVAR (<u>www.smbvar.fr</u>) a été mis en ligne en décembre 2020 et permet, sur des formats pédagogiques (vidéo, article court, fiche action) de s'informer sur le Syndicat, ses missions et ses actualités.

Pour faire suite à la vidéo « Renaturation du ruisseau de Marcé » diffusée en décembre 2022 et qui compte 73 600 vues en janvier 2025, le SMBVAR a mis en ligne une deuxième vidéo sur ce projet intitulée « Renaturation du ruisseau de Marcé – Trophée Life Artisan 2024 ».

Les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » sont organisés par l'Agence de la transition écologique (ADEME), en partenariat avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT). Ces trophées sont décernés dans le cadre du projet ARTISAN, soutenu par le programme européen Life.

Ce concours national récompense les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique, qui s'appuient sur des solutions fondées sur la Nature visant à développer des services écosystémiques favorisant la capacité d'adaptation de nos sociétés, tout en préservant la biodiversité

Aussi, la vidéo « Comité de pilotage annuel du plan de gestion du ruisseau de Marcé » a été ajoutée pour mettre en évidence le bilan de l'année 2023 sur les inventaires et suivis réalisés sur le ruisseau de Marcé dans le cadre du plan de gestion décennal 2023-2032.



Vidéo Trophée Life Artisan 2024 : https://www.youtube.com/watch?v=JICmr-ubgGs&t=1s
Vidéo COPIL gestion du ruisseau de Marcé : https://www.youtube.com/watch?v=WC2reW-p - M

Le SMBVAR a animé un atelier sur le jeu vidéo « Mission Inondation » lors de la **Journée mondiale de l'eau** du 22 mars 2024, organisée par le Conseil départemental du Maine-et-Loire au Lion d'Angers. Douze classes de six collèges ont été conviées à cet évènement : collège Claude Debussy (Angers), collège Georges Clémenceau (Cholet), collège Honoré de Balzac (Saumur), collège Le pont de Moine (Sèvremoine), collège Les Roches (Durtal) et le collège Maryse Bastie (Ingrandes-le-Fresne sur Loire).



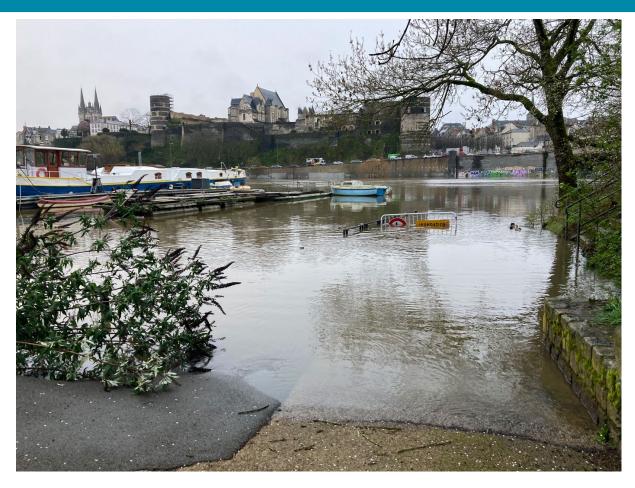
maine-et-toire.fr

dniou

Aussi, dans le cadre du **mois du film documentaire**, la commune de Bouchemaine a organisé une projection du film *« La rivière »* de Dominique Marchais le 22 novembre 2024. La projection a été suivie d'un échange avec Céline PERSICO, directrice du SMBVAR et de Léa PARELLE, technicienne de rivières.

2.6 Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets

Le SMBVAR répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Sur sollicitation ou sur des projets prévus au CT EAU BVAR, le SMBVAR propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées.



Cale de la Savatte à Angers, 29 Février 2024 (© SMBVAR)

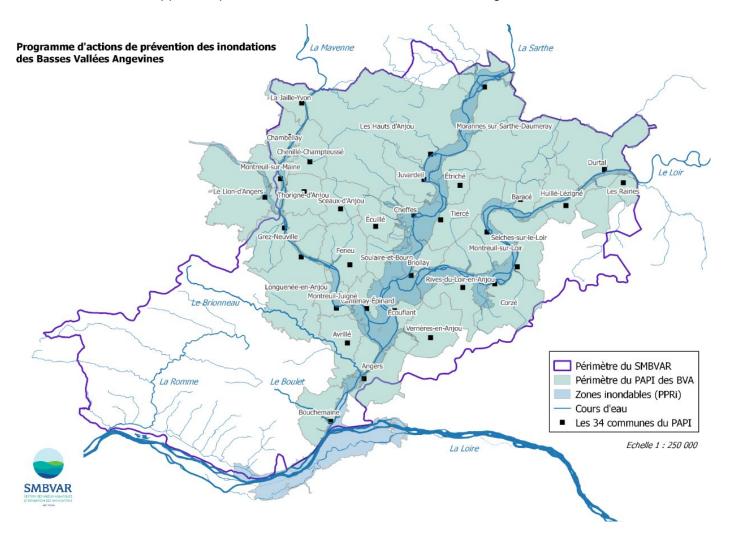
3 MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS

3.1 La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Maine Louet a été approuvée le 18 août 2017. Elle était copilotée par Angers Loire Métropole et les services de l'Etat. Cette Stratégie est issue de la Directive Européenne Inondation et comprise dans le Territoire à Risques Importants d'Inondation Angers Authion Saumur. Le Syndicat Mixte des Basses

Vallées Angevines et de la Romme a repris l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. Il vise à mettre en œuvre certaines actions à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines qu'il anime, afin de décliner les actions à une échelle locale et de permettre leur subventionnement.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



3.2 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2024 a été la 4ème année de mise en œuvre du **Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines**, dit PAPI des BVA, validé en décembre 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin. Le SMBVAR est animateur de ce programme, c'est-à-dire qu'il instaure une dynamique sur le territoire pour sensibiliser sur le risque d'inondation, il est le relais entre les parties prenantes, et il accompagne les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs actions. Le SMBVAR est lui-même maître d'ouvrage et porte plusieurs actions dans ce cadre. Chaque année, le bilan de l'année N-1 est présenté à l'ensemble des parties prenantes du territoire lors du Comité de pilotage annuel PAPI. Le dernier date du 15 mars 2024 à Briollay.

Création de bornes numériques

Le SMBVAR a fait réaliser par PLV Broker **deux bornes mobiles sur-mesure**. Ces deux bornes sont empruntables gratuitement par les communes du territoire au même titre que <u>l'Exposition</u> "Risque inondation sur les basses vallées angevines » :

- 1) Une borne spécifique au jeu « Mission Inondation » téléchargé sur une tablette numérique qui va de pair avec <u>le roll-up</u> promotionnel du jeu ;
- 2) Une borne au contenu plus complet avec une interface intuitive, attrayante et réactive. Cette borne présente un écran tactile de 10 pouces. L'interface utilisateur est décomposé en cinq chapitres :
 - Une inondation c'est quoi ? (vidéos explicatives sur le phénomène de crue sur les basses vallées angevines et les différents types d'inondation).
 - Connaître les zones inondables et suivre la montée des eaux : où trouver l'info ? (sites de Géorisques, de Vigicrues et de la DDT49 vers les PPRI)
 - Relève les défis, auras-tu les bons réflexes ? (Quiz crue et d'eau et À Vos sac, prêt ? partez !).
 - Découvre des témoignages et des images d'inondations passées! (photothèque et vidéothèque).
 - Comment réduire le risque d'inondation ? (vidéos gouvernementales sur la prévention des risques majeurs).

• Conférence annuelle sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Le SMBVAR a animé le 22 novembre 2024 la Conférence sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation à Cantenay-Epinard. L'objectif principal de cette rencontre annuelle est de consolider un réseau de référents risques au sein des basses vallées angevines, pour faciliter la gestion de crise en cas d'évènement majeur.

Étaient présents : 38 participants pour 26 structures représentées dont 18 communes. Des retours d'expérience ont été partagés en salle sur les exercices de crise « inondation » réalisés avec le SMBVAR en 2024 par la commune de Corzé, de Rives-du-Loir-en-Anjou et de Briollay ; sur le bilan des inondations de juin 2024 sur Craon ; et sur les techniques de dépollution post-crue par l'entreprise Ama Dépollution, qui a poursuivi par une démonstration de son matériel sur la Mayenne (unité mobile de traitement des pollutions).

Actu: https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-22-novembre-2024

Accompagnement PCS et animation d'exercices de crise

Le SMBVAR s'est rendu disponible auprès des communes de son territoire pour les aider à mettre à jour et rendre plus opérationnel leur Plan communal de sauvegarde (PCS). En 2024, la Chargée de mission PAPI a accompagné sur leur PCS les communes de la Jaille-Yvon, de Cantenay-Epinard et de Montreuil-sur-Maine.

Le SMBVAR a animé **quatre exercices de gestion de crise « inondation »** en 2024 et un exercice en janvier 2025, et poursuivra cette démarche d'accompagnement des communes dans la coanimation d'exercices via, notamment, un stage de six mois de février à août 2025.

- Briollay (18 avril) animation SMBVAR, Ville d'Angers et CIS Tiercé
- Rives-du-Loir-en-Anjou (8 novembre) animation SMBVAR, EPL et RDLA
- Corzé (19 novembre) animation SMBVAR
- Cheffes (28 novembre) animation SMBVAR, CCALS et CIS Tiercé
- Ecouflant (28 janvier 2025) animation SMBVAR, EPL et Ecouflant

Article d'actu : https://www.smbvar.fr/actualites/exercices-de-crise-inondation

Aussi, le SMBVAR poursuit sa démarche de réseautage et de partage d'expérience en contactant d'autres territoires sur leur Plan intercommunal de sauvegarde (PICS). En 2024, le SMBVAR a ainsi pris contact avec Caux Agglomération et Bordeaux Métropole.

Organisation de la Commémoration des 30 ans de la crue de 1995

En janvier 1995, une inondation majeure touche le territoire des basses vallées angevines, impactant plus de 11 000 personnes et 1 500 activités économiques. Trente ans après, en janvier 2025, le SMBVAR ainsi que cinq communes partenaires (Grez-Neuville, Rives-du-Loiren-Anjou, Cheffes, Briollay et Angers) ont organisé **un mois de commémoration** à travers différents temps forts. Chaque semaine, les communes ont accueilli chacune leur tour une <u>exposition pédagogique</u> et une <u>exposition photos</u>, et ont organisé avec le SMBVAR une animation scolaire avec des classes de la commune et une soirée-débat pour échanger avec le grand public sur la thématique des inondations.

Le samedi 1^{er} février 2025, une journée temps fort a été organisée au Centre de congrès d'Angers de 10h à 19h pour clôturer le mois de commémoration, intitulée « *Au-delà des crues : récits de 1995 et d'aujourd'hui »*. On compte plus de 1 350 visiteurs à cette journée.

Article d'actu sur la programmation du mois de commémoration : https://www.smbvar.fr/actualites/commemoration-des-30-ans-de-la-crue-de-1995

En 2024, le SMBVAR a donc organisé la programmation de cet évènement, en mettant autour de la table plus d'une vingtaine de partenaires, parmi lesquels de nouvelles collaborations comme avec l'ESTHUA (Université d'Angers), l'Institut Agro Rennes-Angers, ou encore l'Association Bouclier Bleu sur le sujet de la sauvegarde des biens culturels. L'enjeu était de proposer au grand public un contenu varié : des ateliers pédagogiques et scientifiques, une œuvre artistique et poétique, des moments d'échanges avec des experts, et des projections de témoignages.

Cet évènement s'est fait en collaboration étroite avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, tant sur le volet logistique que sur le volet communication – relation presse.

Cette préparation de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995 a aussi été l'occasion de donner la parole aux habitants des basses vallées angevines à travers :

- un appel à témoignages lancé par le SMBVAR avant l'été 2024 (stage de six mois).
 Plus de 80 personnes ont partagé sur la crue de 1995 et plus de 1 500 photos et une dizaine de vidéos ont été collectées;
- un **concours photo** qui a eu lieu en septembre-octobre 2024 « La mémoire des cours d'eau ». Le SMBVAR a reçu plus de 100 candidatures et 200 photos répartis sur les trois thèmes du concours photo 1) Paysages en eau 2) Face aux inondations 3) À court d'eau.

Article d'actu sur les résultats du concours : https://www.smbvar.fr/actualites/resultats-du-concours-photo-la-memoire-des-cours-deau et vidéo informative sur les modalités du concours : https://www.youtube.com/watch?v=xO0K8hGW 64

Autres missions menées par le SMBVAR sur le volet inondation

Le SMBVAR **anime ponctuellement des temps forts** pour sensibiliser la population locale, appuyer les communes qui le demandent, et rendre vivants les outils développés dans le cadre du PAPI. C'est ainsi que l'animatrice PAPI a assuré les interventions suivantes en 2024 et début 2025 :

- Journée mondiale de l'eau, par le Conseil départemental du Maine-et-Loire (22 mars)
- Rencontre du réseau Anjou Ingénierie Territoriale sur le thème de l'adaptation au changement climatique, organisée par le Conseil départemental du Maine-et-Loire et l'association Place des villages (23 mai)
- Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale, organisée par l'Association des ingénieurs territoriaux de France (21 juin)
- Ateliers de sensibilisation au risque d'inondation et à Vigicrues avec les séniors de la résidence des Justices, *Service Angers Seniors Animation* de la ville d'Angers (25 juin)
- Rencontre régionale annuelle PAPI et GEMAPI, organisée par la DREAL Pays de la Loire (16 septembre)
- Assemblée générale de l'Association des inondables des trois rivières (20 novembre)
- Webinaire « Crues et inondations : comprendre et agir dans une perspective de changement climatique », organisée par France Nature Environnement (3 décembre)
- Intervention avec les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers (14 janvier 2025)
- Intervention avec les étudiants ingénieurs en gestion des risques en environnement (ESAIP) dans le cadre d'une visite de la STEP de la Baumette (14 janvier 2025)
- Forum des métiers à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers (22 janvier 2025)



Rencontre nationale de l'ingénierie territoriale organisée par l'AITR, 21 juin 2024 sur Angers

Le tableau de bord du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Milieux Aquatiques

Restauration du lit mineur	10 227	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	8	nombre
Restauration de la continuité écologique	6 300	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	10 227	ml
Restauration de zones humides	0	nombre
Réalisation d'étude	8	nombre
Communication	2	nombre
Assistance technique	3	nombre

Prévention des Inondations

Etudes	4	nombre
Assistance technique	6	nombre
Communication	7	nombre

Vie du Syndicat

Comité Syndical	4
Bureau Syndical	3
Délibération	25
Commission Romme Brionneau Boulet	1
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	0
Employés	7
Equivalent temps plein	6,5
Stagiaires	4